



Formulaire pour l'obtention de la participation communale à l'abonnement JUMBO

Information

En sa séance du 27 avril 2006, le conseil communal a décidé d'accorder aux détenteurs d'un abonnement de la carte «Jumbo» une participation communale fixée à 50 % du prix d'achat de la carte d'abonnement valable. La subvention est payée sur demande de l'intéressé, étayée d'une photocopie de la carte ainsi que de toute pièce supplémentaire éventuellement nécessaire. La demande doit être faite à l'administration communale avant l'expiration de la carte ; la subvention respectueuse sera liquidée par les services communaux pour toute demande introduite,

- soit avant le 31 mars pour toute carte émise pendant la période du 1er septembre au 28 février,
- soit avant le 30 septembre pour toute carte émise pendant la période du 1er mars au 31 août.

Peu bénéficier de cette subvention tout détenteur d'une carte d'abonnement «Jumbo» valable à la date de la demande. La subvention ne pourra être payée qu'une seule fois par carte et par période de validité d'un an. Les restrictions et conditions liées à cette subvention sont identiques à celles prévues aux conditions d'octroi d'une carte d'abonnement «Jumbo».

Demande

pour la participation communale à l'abonnement «JUMBO»

Veuillez trouver ci-joint la photocopie de ma carte « Jumbo » valable à ce jour. Par ma signature, je déclare avoir parfaite connaissance des clauses et conditions de la réglementation en vigueur. La subvention est sujette à restitution, si elle a été obtenue à la suite de fausses déclarations, de renseignements inexacts ou d'une erreur de l'administration communale.

Nom:

Prénom:

Adresse:

Tel: Email:

Coordonnées bancaires:

Banque:

Compte IBAN:

Titulaire du compte:

Signature:

4, SQUARE PATTON

ADRESSE POSTALE:
B.P. 42
L-8401 STEINFORT

TEL: 399 313-1
FAX: 390 015

COMMUNE@STEINFORT.LU
WWW.STEINFORT.LU

